

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 décembre 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 51**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2017  
(accusé de réception du 20/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention au projet jeunes 'participation des jeunes aux Echappées de Noël'**

**Les 4 MPT organisatrices des Echappées de Noël 2017 souhaitent associer de façon très active les jeunes adolescents (13-17 ans) qui participent aux différentes activités des 4 MPT de la ville (loisirs, espaces jeunes etc...). Plus particulièrement les adhérents du Local Musik de la MPT de Penhars et ceux de l'école de danse de la MPT d'Ergué Armel vont présenter tous les soirs une animation qu'ils auront préparée. Cet engagement fort dans l'animation de la ville devrait susciter chez eux l'envie de s'investir localement (bénévolat) et contribuerait à modifier le regard des adultes sur les capacités des jeunes à exprimer leur citoyenneté.**

\*\*\*

Dans le cadre de l'opération Echappées de Noël qui sera organisée par les 4 MPT, les jeunes de 13 à 17 ans inscrits dans une démarche artistique au sein du local musik de la MPT de Penhars et de l'école de danse de la MPT d'Ergué Armel vont proposer des temps d'animation en lien avec leurs pratiques notamment dans les lieux de convivialité tels que la patinoire et le cabaret.

Par ailleurs, d'autres jeunes s'impliqueront dans la fabrication des décors du cabaret, dans l'encadrement des spectacles professionnels et dans la gestion du cabaret convivial avec les bénévoles adultes.

Cette implication conséquente des jeunes des MPT dans cette opération devrait donner l'envie chez eux de s'impliquer davantage dans les actions bénévoles et d'être acteurs de la vie sociale de leur ville.

La Maison Pour Tous d'Ergué Armel, structure support de ce projet, sollicite une subvention de 2500 euros dans le cadre de la politique jeunesse (11-15 ans).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - verser cette subvention (imputation budgétaire : 6574-7102-422) ;
- 2 - signer l'avenant financier entre la ville et la MPT d'Ergué Armel.